

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 72/04

ASA 31/044/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

NÉPAL

Maina Sunuwar (f), jeune fille scolarisée, 15 ans

Londres, le 20 février 2004

Selon les informations recueillies, Maina Sunuwar, quinze ans, a été arrêtée le 17 février par des membres des forces de sécurité en tenue civile. On ignore actuellement où elle se trouve, et Amnesty International craint qu'elle n'ait « disparu ».

Maina Sunuwar vit dans le quartier n° 6 du comité de village de Kharelthok, dans le district de Kavre. À 6 heures du matin, 15 hommes sont arrivés à son domicile ; ils ont dit qu'ils appartenaient aux forces de sécurité et qu'ils venaient du camp militaire de Lamidada Santi Gate. Ils étaient à la recherche d'un proche de Maina Sunuwar qui avait vu des membres des forces de sécurité abattre deux habitantes d'un village voisin le 13 février – selon les informations recueillies, il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires. Ne trouvant pas cette personne, ils ont emmené Maina Sunuwar à sa place. Ils ont déclaré à ses proches que la jeune fille serait libérée s'ils amenaient ce témoin au camp militaire. Le lendemain, deux des proches de Maina Sunuwar se sont rendus au camp de Lamidada Santi Gate, en compagnie de quelque 28 habitants de leur village, dont le président du comité de village, et ont cherché à obtenir des informations sur le sort de la jeune fille. Les responsables du camp ont nié son arrestation et affirmé qu'elle ne se trouvait pas entre leurs mains.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Deux autres jeunes filles de la région ont récemment été abattues par des membres des forces de sécurité – il s'agissait manifestement d'exécutions extrajudiciaires.

Selon les informations recueillies, des proches de Maina Sunuwar se trouvaient dans le quartier n° 4 du comité de village de Pokhari Chaur, dans le district de Kavre, lorsque une jeune fille scolarisée de dix-huit ans, Reena Rasaili, a été arrêtée par des membres des forces de sécurité. D'après des témoins, une vingtaine d'hommes en civil ont fait irruption au domicile de Reena Rasaili à minuit. Ils ont enfoncé la porte sans même laisser aux occupants le temps de l'ouvrir, et une dizaine d'homme sont entrés. Ils ont interrogé la famille, fouillé la maison et emmené Reena à l'extérieur. Ils lui ont posé des questions au sujet des activités du Parti communiste népalais (PCN) maoïste dans le village. Un responsable a ensuite ordonné à cinq de ses hommes d'emmener l'adolescente dans une étable à proximité de la maison. À 5 heures du matin, ils l'ont fait sortir de l'étable et l'ont emmenée à une centaine de mètres de la maison. Trois coups de feu ont alors retenti. Après le départ des forces de sécurité, des habitants du village ont retrouvé le corps dénudé de la jeune fille. Ses vêtements et ses sous-vêtements, éparpillés, portaient des traces de sang, et les villageois pensent que ses agresseurs l'ont peut-être violée avant de la tuer.

Tôt dans la matinée du 13 février, une autre adolescente scolarisée, Subhadra Chaulagain, dix-sept ans, dormait à son domicile, dans le quartier n° 3 du comité de village de Pokhari Chauri, lorsque des membres des forces de sécurité sont entrés dans la maison et ont traîné la jeune fille à l'extérieur. Selon des témoins, Subhadra, en larmes, a supplié ses agresseurs de la laisser se rendre au siège du district afin de « se livrer ». Ils l'auraient ensuite interrogée, puis emmenée un peu plus loin. Vers 4 heures du matin, neuf coups de feu ont retenti. Le corps sans vie de la jeune fille a été retrouvé deux heures plus tard, à une dizaine de mètres de la maison. Elle avait été blessée par balle au visage et à l'abdomen. Pendant ces événements, un proche de Subhadra Chaulagain a été battu et grièvement blessé par des membres des forces de sécurité.

Dans un communiqué publié par le ministère de la Défense et relayé par le *Kathmandu Post* le 13 février, Reena Rasaili, Subhadra Chaulagain et une troisième personne, Tasi Lama, ont été présentées comme des membres du PCN maoïste abattus dans le comité de village de Pokhari Chauri au cours d'une opération de ratissage, menée par des membres des forces de sécurité venant du district de Dolakha. Subhadra Chaulagain a été présentée comme un « commandant de zone » maoïste.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous inquiet pour la sécurité de Maina Sunuwar, qui aurait été arrêtée le 17 février 2004 et dont on ignore le sort ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu où elle se trouve et à lui permettre immédiatement d'entrer en contact avec ses proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- engagez les autorités à veiller à ce qu'elle soit traitée avec humanité pendant sa détention, et notamment à ce qu'elle ne soit pas torturée ni soumise à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment qu'elle soit libérée immédiatement et sans condition, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction prévue par la loi ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Reena Rasaili et Subhadra Chaulagain ont été exécutées de manière extrajudiciaire le 13 février, et priez les autorités d'ouvrir immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur ces événements ;
- demandez instamment que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice ;
- invitez les autorités à protéger de manière efficace les personnes qui auraient assisté à ces exécutions extrajudiciaires.

**APPELS À :**

**Remarque :** Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.

**Chef d'état-major de l'armée népalaise :**

General Pyar Jung Thapa  
Chief of army staff (COAS)  
Army Headquarters  
Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Commander-in-Chief, Army Headquarters,  
Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 242 168

**Formule d'appel :** *Dear Commander-in-Chief,* / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

**Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :**

Colonel Nilendra Prasad Aryal  
Head of Army Human Rights Cell  
Army Headquarters  
Singha Durbar  
Kathmandu, Népal

**Télégrammes :** Colonel NP Aryal, Army Headquarters,  
Singha Durbar, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 226 292 / 229 451 (Si quelqu'un décroche, dites « *fax, please* » et renvoyez votre fax).

**Formule d'appel :** *Dear Colonel,* / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

**Inspecteur général de la police :**

Shyam Bhakta Thapa  
Inspector General of Police  
Police Headquarters  
GPO Box 407, Naxal  
Kathmandu, Népal

**Télégrammes :** Inspector General of police, Naxal, Katmandou, Népal

**Fax :** +977 1 4 415 593 / 415 594

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General,* / Monsieur l'Inspecteur général,

**COPIES À :**

**Premier ministre :**

Prime Minister Surya Bahadur Thapa  
Office of the Prime Minister  
Singha Durbar  
Kathmandu  
Népal

**Fax :** +977 1 4 227 286

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**